

# L'antigraminées d'automne nouvelle génération sans urées toutes céréales

2  
MODES  
D'ACTION

## Trooper® : 2 antigraminées, 2 modes d'action

- 2 substances actives antigraminées 'innovantes' par leur mode d'action

### Pendiméthaline

300 g/l

Racinaire + Foliaire



### Flufénacet

60 g/l

Racinaire

- Multiculture : autorisé sur blé tendre d'hiver, orge d'hiver et triticale

GRAMINEES  
ET  
DICOTS

## Trooper® : votre nouvelle référence sans urées sur vulpin, ray grass et pâturin

- La performance et la régularité sur graminées et dicotylédones

Adventice	TROOPER® (2 l/ha) PRE		TROOPER® (2 l/ha) POST PRECOCE	
	Nb cas	Efficacité	Nb cas	Efficacité
Alchemille des ch.	7	■■■■■	2	■■■■■
Capselle BP	1	■■■■■	1	■■■■■
Cardamine herissée	1	■■■■■	1	■■■■■
Céraiste agglomeree	1	■■■■■	1	■■■■■
Coquelicot	3	■■■■■	1	■■■■■
Fumeterre officinal	2	■■■■■	2	■■■■■
Gaillet	12	■■■■■	4	■■■■■
Géranium disséqué	2	■■■■■	1	■■■■■
Matricaire camo.	11	■■■■■	6	■■■■■
Mercuriale ann.	1	■■■■■	1	■■■■■
Pensée	12	■■■■■	6	■■■■■
Ravenelle	1	■■■■■		
Renouée des oiseaux	1	■■■■■		
Sanve	3	■■■■■	1	■■■■■
Sénéçon	6	■■■■■	4	■■■■■
Stellaire	11	■■■■■	8	■■■■■
Véronique à feuilles de lierre	12	■■■■■	5	■■■■■
Véronique agr.	2	■■■■■	2	■■■■■
Véronique de perse	4	■■■■■	3	■■■■■
Véronique des ch.	2	■■■■■	2	■■■■■

# Trooper® : la souplesse d'utilisation en pré et en post-précoce des céréales

**Trooper®** est souple et s'utilise en prélevée de la céréale avec une souplesse jusqu'à 2-3 F. Son positionnement précoce permet de limiter la concurrence des adventices sur la culture.

La présence des adventices, durant une longue période (4 à 5 mois), exerce une pression sur les ressources essentielles la culture. Avec les pratiques actuelles de désherbage (sortie d'hiver tardive seule - fin mars), les adventices bénéficient de la fertilisation azotée au même titre que la culture. Il faut savoir qu'un ray-grass a des besoins équivalents à un blé en sortie d'hiver.

## Utilisation recommandée

- Dose :
- Ray-grass, Vulpie : 2,5 l/ha
  - Vulpin : 2 à 2,5 l/ha
  - Pâturin, agrostis : 1 à 2 l/ha

## Utilisation possible en mélange\* :

- TROOPER® (2L) + IPU (1000 g)
- TROOPER® (2L) + CTU (1500 g)
- TROOPER® (2L) + ISO DFF (1 L)

Stade céréales	Semis	Levée	1 feuille	2-3 feuilles
Stade adventices		Non levée	Levée	1-2 feuilles

\*Pour les mélanges possibles, nous consulter

DESHERBAGE  
PRECOCE  
=  
GAIN DE  
RENDEMENT

## Trooper® à l'automne en programme, c'est + 7 à 15 q/ha par rapport à une application unique de sortie d'hiver !

### Recommandations et condition d'emploi

- Bonne préparation du sol, peu motteuse, semis régulier bien couvert à au moins 2,5 cm. Bonnes conditions d'humidité.
- Céréales non stressées, éviter les périodes de gelées prolongées et les fortes amplitudes thermiques après traitement.
- Ne pas traiter si de fortes pluies sont annoncées.
- Ne pas traiter sur sols sableux, hydromorphes, fortement caillouteux et à taux de matière organique supérieur à 6%.

Trooper® : marque déposée BASF.

Autorisation de vente n° : 2090118.

Composition : flufenacet (60 g/l) + pendiméthaline (300 g/l).

Formulation : EC.

### Classement toxicologique :

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long.

### Usages et doses autorisés :

Désherbage blé tendre d'hiver, orge d'hiver et triticale :

2,5 l/ha.

Stade limite d'application : BBCH 25..

Nombre d'application maximale : 1par an.

Distance aux points d'eau : 20 mètres.

Délai de rentrée dans la parcelle : 24 h.

**Protection utilisateur lors de la manipulation du produit :** Gants en nitrile ou néoprène EN374, lunettes de sécurité, masque jetable de type A2P3, bottes de protection marquage S5 ou P5, vêtement de travail de niveau de protection 4.



Danger

### 10 gestes responsables et professionnels de la pulvérisation

#### AVANT L'APPLICATION



1 Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.

2 Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi.

3 Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).

4 Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.

5 Surveiller le remplissage et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).

6 Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve et recycler dans le cadre des collectes Adivalor.



#### PENDANT L'APPLICATION



7 Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent et éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.



#### APRÈS L'APPLICATION



8 Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.

9 Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.

10 Prévenir les pollutions ponctuelles : traitement des effluents phytosanitaires, BASF Agro recommande le procédé Osmofilm®

\* Marque déposée Sté PANTEK France



### Contacts utiles

Informations techniques Etiquettes et FDS	BASF Agro	N° Azur 0 810 02 30 33 ou www.basf-agro.fr
Une question de santé	MSA	Phyt'attitude N° Vert 0 800 887 887 APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF Agro	Service Sécurité 24h/24 01 49 64 57 33
Collecte des emballages vides	ADIVALOR	N° Azur 0 810 12 18 85 ou www.adivalor.fr

Octobre 2013 - Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Azur BASF Agro qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document - 976CEHE1013EST.

**BASF Agros S.A.S.** - 21, chemin de la Sauvegarde - 69134 ECULLY Cedex - Tél : 04.72.32.45.45 - Fax : 04.78.34.28.86 - [www.agro.bASF.fr](http://www.agro.bASF.fr)